



RAPPORT ANNUEL DE 2022

Santé et sécurité au travail

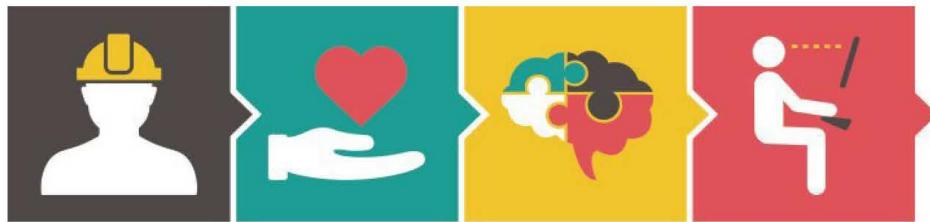


TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
Objectifs pour 2022	3
Faits saillants de 2022.....	3
Statistiques sur les incidents.....	3
VISION	4
INTRODUCTION	4
COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ	4
Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail	5
Comité de santé et de sécurité au travail	5
PROGRAMMES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ	6
Programme de prévention des risques/détermination des dangers et évaluation des risques (DDER).....	6
Programme de prévention des maladies transmissibles (COVID-19).....	6
Programme d'ergonomie	8
Programme de mieux-être	9
Programme d'aide aux employés et à la famille	11
Programme de formation en santé et sécurité	13
Programme d'enquêtes et de rapports sur les situations comportant des risques	15
CONCLUSION.....	18
Évaluation du programme de santé et sécurité	18
ANNEXE A : DÉFINITIONS	20
Phases de la pandémie	20
Types d'incident	20

RÉSUMÉ

L'équipe Santé, sécurité et mieux-être au travail (SSMET) relève de la Direction des ressources humaines (RH). Elle fournit un soutien, une orientation et des conseils au Sénat par la prestation de services efficaces, efficents et complets en matière de santé, de sécurité et de bien-être. L'équipe est composée de deux professionnels à temps plein qui supervisent tous les aspects de la sécurité, du bien-être et de la santé mentale en milieu de travail.

Objectifs pour 2022

Le rapport annuel de 2021 comportait les objectifs prospectifs suivants :

1. Poursuivre la [gestion de la pandémie en cours](#);
2. Créer le [Programme de la santé mentale et du mieux-être](#);
3. Assurer la conformité aux exigences légales et aux autres obligations prévues par la partie II du *Code canadien du travail* (CCT), notamment en ce qui concerne la [formation obligatoire](#) et la mise en œuvre d'un [programme de prévention des risques \(PPR\)/de détermination des dangers et d'évaluation des risques \(DDER\)](#).

Faits saillants de 2022

1. Deux mois après son lancement, la formation obligatoire sur la santé et la sécurité au travail avait été suivie par 79 % des sénateurs et des employés du Sénat.
2. L'équipe SSMET a lancé LifeWorks, la nouvelle plateforme d'aide aux employés et à la famille.
3. Le Comité de santé et de sécurité au travail (CSST) a effectué 100 % de ses inspections obligatoires en milieu de travail. Cette identification proactive a contribué à la correction de 107 risques sur le lieu de travail.

Statistiques sur les incidents

En 2022, 59 incidents ont été signalés à l'équipe SSMET. Ce total se compose :

- à 5 % de blessures invalidantes;
- à 15 % de blessures mineures (avec ou sans premiers soins);
- à 26 % de quasi-accidents;
- à 54 % d'incidents mineurs (problèmes liés à la SST dans un édifice).

VISION

Coordonner, soutenir, évaluer et maintenir l'efficacité du programme de SSMET du Sénat, en permettant aux sénateurs et aux gestionnaires de contribuer de manière compétente à la création d'un environnement de travail sûr et sain et en garantissant ainsi le respect des obligations légales du Sénat.

Principes directeurs

- Tant l'organisation que les personnes jouent un rôle clé dans la promotion et le maintien d'un milieu de travail physiquement et psychologiquement sûr et sain.
- Un tel milieu de travail repose sur une culture de respect, de confiance, d'honnêteté, d'équité et d'inclusion.
- Les initiatives de santé et de bien-être en milieu de travail sont fondées sur les pratiques exemplaires et sont régulièrement examinées et évaluées en vue de maintenir une culture d'entraide et des programmes pertinents.

Objectifs stratégiques primordiaux

- Maintenir la conformité aux lois, au minimum.
- Faire de la santé et sécurité une chose facile en cultivant des solutions adaptées aux besoins du Sénat et en tirant parti de la technologie lorsque possible.
- Susciter l'intérêt en créant des expériences clients dans la prestation d'un environnement de travail plus sûr et plus sain pour tous.
- Démontrer une amélioration continue au regard des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels en matière de santé et sécurité.

INTRODUCTION

Le rapport annuel de 2022 sur la santé et sécurité a pour principal objet de rendre compte du rendement du Sénat en santé et sécurité au regard de ses objectifs globaux en la matière : réduire au minimum les blessures et les maladies liées au travail, éliminer les pratiques de travail dangereuses et promouvoir la santé, la sécurité et le mieux-être de tous les employés, fournisseurs et visiteurs.

COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail (COSST) et le Comité de santé et de sécurité au travail (CSST) se sont acquittés activement de leurs responsabilités respectives, conformément à la partie II du CCT.

Comité d'orientation sur la santé et la sécurité au travail

Le COSST s'est réuni six fois en 2022, dépassant ainsi le nombre minimum de réunions exigé par la loi, qui est de quatre par année civile. Le comité a contribué à la [Politique du Sénat sur la prévention du harcèlement et de la violence](#) en examinant les recommandations relatives à l'évaluation des risques en milieu de travail; en révisant son mandat; en surveillant les indicateurs de rapports d'incidents de santé et sécurité conformément aux exigences de la partie II du CCT; en se dotant de procédures opérationnelles normalisées; et en offrant de la formation à ses membres nouveaux et actuels.

Objectifs du COSST pour 2023

- Élaborer des procédures opérationnelles normalisées (en cours).
- Suivre son plan de travail (obligations en matière de présentation de rapport prévues à la partie II du CCT).
- Accroître sa présence aussi bien en ligne sur IntraSEN que sur les babillards dédiés à la santé et sécurité à l'échelle de l'organisation afin de promouvoir l'engagement des employés dans les domaines de la santé et de la sécurité.
 - [Membres du comité](#)
 - [Procès-verbaux des réunions](#)

Comité de santé et de sécurité au travail

Le CSST a continué de veiller à la sécurité du milieu de travail en réalisant des inspections et en tenant un plus grand nombre de réunions virtuelles que la loi ne l'exige.

- Il a tenu 12 réunions, dépassant ainsi le nombre minimum de réunions exigé par la loi, qui est de neuf par année civile.
- Il a effectué 100 % des inspections obligatoires.
- Il a relevé 107 lacunes : 91 ont été corrigées et les 16 qui subsistent présentent un faible risque. Les types d'incidents sont définis à l'[annexe A](#).

Objectifs du CSST pour 2023

- Examiner et réviser son mandat.
- Veiller à la conformité des inspections en milieu de travail.
- Examiner tous les rapports d'incidents et faire avec la direction le suivi des mesures recommandées.
 - [Membres du comité](#)
 - [Procès-verbaux des réunions](#)

PROGRAMMES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Programme de prévention des risques/détermination des dangers et évaluation des risques (DDER)

Les employeurs ayant des obligations au titre de la partie II du CCT sont tenus de mettre en place un programme de prévention des risques. Les travaux préliminaires sur ce projet se sont poursuivis pendant toute l'année 2022 et, selon le calendrier actuel, le projet devrait se dérouler de février à décembre 2023. La mise en œuvre de la phase I (approbations, développement de la plateforme, stratégie de communication, formation et plan de gestion du changement) est prévue pour septembre 2023. La conclusion de la phase II (réalisation d'une analyse des risques en milieu de travail, détermination des formations propres à chaque emploi et création de programmes comme outils d'atténuation des risques) est prévue pour 2024.

Programme de prévention des maladies transmissibles (COVID-19)

Comme les années précédentes, la protection de la santé et de la sécurité des sénateurs et du personnel du Sénat pendant la pandémie est restée le principal objectif en 2022. Dans ce contexte, les principes directeurs ont été l'adoption et la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques permettant à l'Administration du Sénat de continuer à soutenir efficacement le travail des sénateurs et du Sénat. Tous les efforts possibles ont été déployés pour protéger la santé et la sécurité des employés, tout en respectant les directives de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sur la surveillance sanitaire, la distanciation physique, l'hygiène des mains, le nettoyage et la désinfection.

Les effectifs ont continué à travailler à distance, sauf dans les cas où le sénateur ou le superviseur a estimé que leur présence sur le lieu de travail était nécessaire sur le plan opérationnel.

En 2020, le Sénat a défini trois phases (voir l'[annexe A](#)) pour s'attaquer à la crise. Pendant l'année 2022, le Sénat se trouvait dans les deux phases suivantes :

- de janvier à mars – Crise (apparition du variant Omicron de la COVID-19);
- d'avril à décembre – Endurance.

Mesures clés relatives à la COVID-19 en 2022

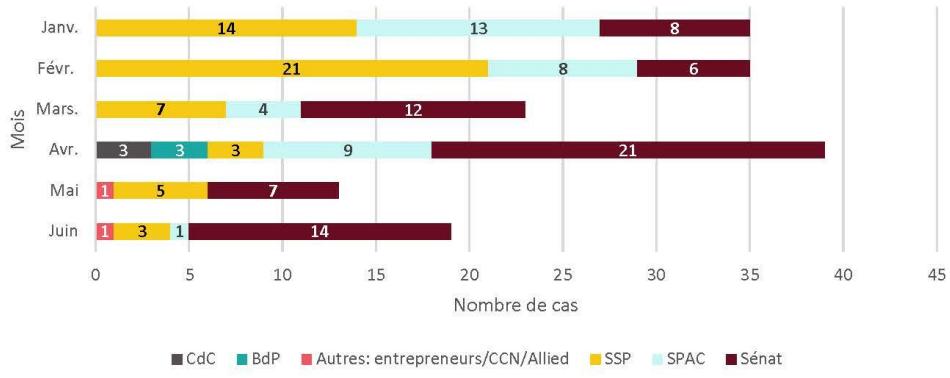
En 2022, nous avons continué à tenir à jour le [site Web sur la COVID-19](#) pour fournir des renseignements aux membres de l'organisation et les sensibiliser. Voici un résumé des mesures d'atténuation de la COVID-19 mises en œuvre en 2022 :

- **Janvier 2022** – Le port du masque est demeuré obligatoire, et les employés étaient sur les lieux de travail du Sénat uniquement si leur présence était jugée nécessaire pour soutenir les activités du Sénat.

- **Février 2022** – Le programme volontaire de tests antigéniques rapides a fait l'objet d'une promotion active.
- **Mars 2022** – La capacité des salles de réunion a été augmentée pour maintenir une distance réduite d'un mètre entre chaque personne, le port du masque étant obligatoire et la nourriture et les boissons, interdites. Les exigences provinciales en matière de port du masque ont été levées, mais les mesures de sécurité du Sénat sont restées en vigueur. Les cafétérias et les navettes ont recommencé à fonctionner au maximum de leur capacité.
- **Avril 2022** – Le Sénat s'est aligné sur les lignes directrices de la Ville d'Ottawa en matière de prévention de la COVID-19. La période d'isolement obligatoire de 10 jours a été réduite à seulement 5 jours. Le projet pilote de retour sur le lieu de travail a été relancé, à une capacité de 25 %.
- **Juin 2022** – La [Politique du Sénat sur la vaccination contre la COVID-19](#) a été suspendue et la surveillance des cas de COVID-19 a pris fin. La capacité dans le cadre du projet pilote de retour sur le lieu de travail est passée à 50 %.
- **Juillet 2022** – Une transition a été effectuée vers un [modèle de prévention des maladies transmissibles](#). L'équipe d'intervention contre la COVID-19 a été démantelée et le suivi des cas de COVID a cessé. La capacité dans le cadre du projet pilote de retour sur le lieu de travail est passée à 75 %.
- **Août 2022** – L'obligation de porter un masque a été levée.
- **Septembre 2022** – La capacité dans le cadre du projet pilote de retour sur le lieu de travail est passée à 100 %.
- **Novembre 2022** – Un [outil en ligne](#) a été lancé pour aider les organisateurs d'événements.

La figure 1 présente un résumé des cas confirmés de COVID-19 au Sénat et chez les partenaires de la Colline du Parlement. L'arrivée du variant Omicron de la COVID-19 a entraîné une augmentation des cas confirmés de COVID-19 de décembre 2021 à avril 2022; toutefois, aucun cas de transmission en milieu de travail n'a eu lieu en 2022.

Figure 1 : Nombre de cas confirmés* de COVID-19 par partenaire de la Colline 2022

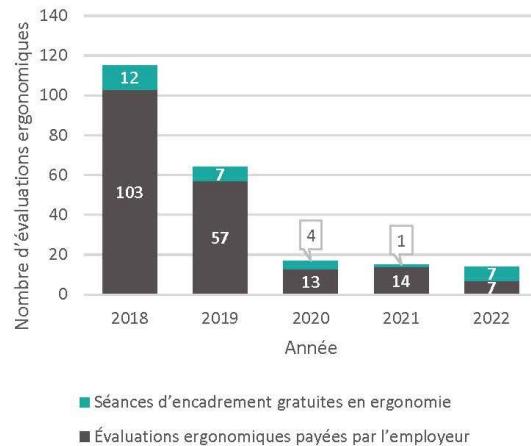


*Cas confirmés de COVID-19 : personnes ayant obtenu un résultat positif à un test d'amplification en chaîne par polymérase (PCR) ou à un test antigénique rapide.

Programme d'ergonomie

L'équipe SSMET propose des séances gratuites d'encadrement en ergonomie à titre de mesure préventive pour gérer le risque de lésions causées par des mouvements répétitifs et pour répondre aux préoccupations des employés en matière d'ergonomie. Cette mesure a contribué à une baisse constante des demandes liées à l'ergonomie, comme le montre la figure 2. La diminution constatée de 2020 à 2022 pourrait être attribuable au fait que les employés n'ont pas demandé d'encadrement en ergonomie pour l'aménagement de leur bureau à domicile.

Figure 2: Nombre d'évaluations ergonomiques payées par l'employeur par rapport aux séances d'encadrement en interne



Depuis septembre 2022, c'est l'équipe des Relations avec les employés, au sein des

Ressources humaines, qui est chargée de communiquer les données sur les évaluations ergonomiques payées par l'employeur qui sont requises en raison d'un problème médical.

L'ergonomie a été désignée comme une priorité en 2023, à la fois pour soutenir les éléments clés de la politique de télétravail proposée et pour répondre à une augmentation des blessures liées à l'ergonomie en 2022.

Programme de mieux-être

Services de soins infirmiers en milieu de travail

En avril 2022, le Sénat a renouvelé son entente avec la Chambre des communes pour la prestation de services infirmiers. L'entente actuelle prendra fin en mars 2026. Ces services sont offerts aux sénateurs et aux employés du Sénat qui souhaitent :

- faire évaluer une blessure liée au travail ou un problème de santé personnel;
- obtenir des services infirmiers non urgents.

En 2022, les services infirmiers de la Chambre des communes ont reçu **au total 156 visites** :

- 40 sénateurs et 34 employés du Sénat ont eu recours aux services généraux de soins infirmiers;
- 82 sénateurs et employés du Sénat se sont présentés à la clinique annuelle de vaccination contre la grippe.

Activités de mieux-être

Les RH sont soucieuses de créer des activités ayant pour but de mobiliser et de sensibiliser les sénateurs et les employés, de produire un climat d'entraide et d'inclusion, et de donner accès à de l'information sur la santé mentale. Au cours de la dernière année, le Sénat, les partenaires de la Colline et des sénateurs ont lancé les initiatives ci-après, qu'ils ont annoncées par la liste de diffusion électronique SenGlobal :

Communiqué diffusé par les Ressources humaines le 26 janvier 2022 – [Conseils qui vous aideront à améliorer votre santé mentale](#)

Semaine de la santé mentale (du 2 au 8 mai)

Pour souligner la Semaine de la santé mentale 2022, l'équipe SSMET a envoyé un [communiqué](#) à la liste SENGlobal sur le thème de l'empathie. De plus, la dirigeante principale des ressources humaines a invité tous les sénateurs et les membres du groupe de gestion élargi à participer à une webdiffusion sur le thème *Stratégies d'adaptation pour la réussite des employés*. Au cours de cette webdiffusion, des professionnels de la santé mentale de l'ensemble de la fonction publique ont offert des stratégies pour aider les employés ayant des problèmes de santé mentale à atteindre leur plein potentiel au travail.



Webinaires sur le bien-être et la santé mentale (en français et en anglais)

Au total, 174 participants se sont inscrits aux ateliers virtuels dirigés par un instructeur en 2022 (voir la figure 3). Ces ateliers, qui s'adressaient à tout le personnel, ont invité les employés à s'investir dans un cheminement vers le bien-être et le perfectionnement professionnel.

Figure 3 : Nombre total de participants



Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre)

Le 11 octobre, les RH ont lancé la nouvelle [plateforme de bien-être LifeWorks](#), qui est à la disposition de tous les sénateurs et employés du Sénat. Les utilisateurs ont accès à des solutions numériques qui favorisent leur bien-être et une bonne santé mentale, ainsi qu'à du contenu produit par des experts de premier plan sur les sujets qui les intéressent le plus. Parmi les points forts de la plateforme, mentionnons :

- les rabais offerts aux employés (jusqu'à 212 offres exclusives);
- les 20 programmes Soins immédiats (travail, esprit, relations, corps, finances personnelles);

- l'accès à Mise en forme LifeWorks (séances d'entraînement personnalisées), à des entraîneurs pour la gestion du poids ainsi qu'à des trousseaux d'outils sur la dépendance et le rétablissement;
- des fils d'actualité bihebdomadaires qui présentent la nouvelle plateforme, le programme d'avantages et les évaluations du bien-être, et qui fournissent de l'information sur les occasions à saisir en période de changement, sur les amitiés en milieu de travail, sur l'établissement d'un budget pour les fêtes et sur la prise de résolutions pour la nouvelle année.

Programme d'aide aux employés et à la famille

Le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service d'aide confidentiel à participation volontaire qui fournit aux sénateurs, à leur personnel, aux employés de l'Administration du Sénat et à leur famille immédiate un soutien relativement à diverses questions de santé. Il offre aussi des ressources sur le mieux-être. Le soutien offert par le PAEF comprend des banques de ressources, des évaluations du bien-être et des services de counseling.

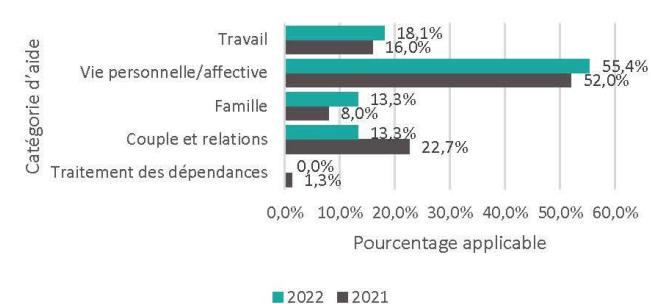
En 2022, le taux d'utilisation annuel a atteint 13,71 %. Les plus sollicités ont été les **services de counseling** (10,74 % du taux d'utilisation total, soit 83 cas) et les **services liés à la conciliation travail-vie personnelle** (2,98 % ou 23 cas). Le recours aux services du PAEF a légèrement diminué par rapport à 2021 (14,62 %). Pour encourager l'utilisation du PAEF, le Sénat a lancé la nouvelle plateforme LifeWorks en octobre 2022.

L'utilisation faite des différents services du PAEF a donné au Sénat des informations précieuses sur les ressources susceptibles d'intéresser le plus les employés.

Services de counseling

Quelque 83 personnes ont obtenu des services de counseling par l'intermédiaire du PAEF, comparativement à 60 en 2021. La figure 4 présente les catégories de motifs pour lesquels les personnes ont sollicité des services de counseling. Les consultations ont porté principalement sur les sujets suivants :

Figure 4 : Catégories d'aide obtenue auprès des services de counseling du PAEF (83 cas) en 2021 et en 2022

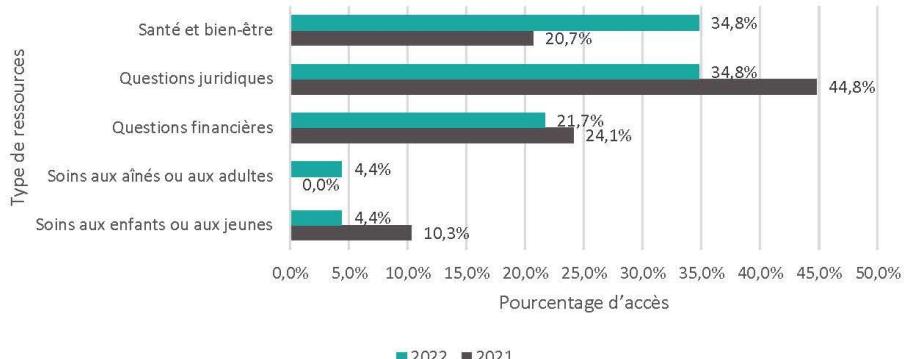


Services de conciliation travail-vie personnelle

En 2022, 23 personnes, comparativement à 29 en 2021, ont accédé à des renseignements offerts par les services de conciliation travail-vie personnelle du PAEF, soit sur la nouvelle plateforme en ligne, soit par téléphone. La figure 5 illustre les principales catégories d'information sollicitées. Les questions les plus fréquentes concernaient :

- la garde des enfants;
- la nutrition dans une optique de gestion du poids;
- la nutrition dans une optique de saine alimentation en général.

Figure 5 : Types de ressources consultées sur la plateforme du PAEF (23 cas) en 2021 et en 2022



Taux de satisfaction

En tout, 20 questionnaires sur la satisfaction des utilisateurs ont été retournés. Les résultats montrent que 55 % des répondants étaient tout à fait d'accord ou d'accord pour dire qu'ils sont globalement satisfaits des services, tandis que 20 % n'étaient ni d'accord ni en désaccord, 5 % étaient en désaccord et 20 % étaient fortement en désaccord.

- 65 % étaient d'accord pour dire qu'ils avaient reçu des renseignements pertinents qui les ont aidés à résoudre leur problème.
- 52 % étaient d'accord pour dire qu'ils en avaient tiré des options à envisager et des solutions pour résoudre leur problème.
- 65 % étaient d'accord pour dire qu'ils avaient été capables d'apporter des changements positifs en se fondant sur ce qu'ils avaient appris.
- 35 % étaient tout à fait d'accord ou d'accord pour dire qu'ils avaient amélioré leur capacité à composer avec les exigences de leur travail – 43 % n'étaient ni d'accord ni en désaccord, personne n'était en désaccord et 21 % étaient fortement en

- désaccord.
- 35 % ont confirmé que, s'ils n'avaient pas reçu d'aide, leur problème ou leur préoccupation les aurait probablement amenés à s'absenter du travail.

Programme de formation en santé et sécurité

Formation obligatoire en santé et sécurité

L'équipe SSMET a directement contribué à la réalisation de *l'engagement de l'Administration n° 1* parmi les [priorités stratégiques de l'Administration du Sénat](#) en 2022.

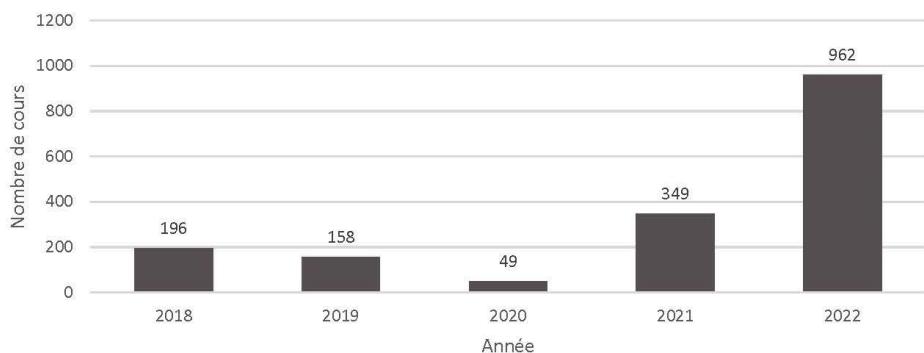
Le 28 juillet 2022, le Sous-comité du programme et de la procédure (comité directeur) du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CIBA) a approuvé le plan de formation obligatoire en santé et sécurité au travail pour tous les employés et les superviseurs (y compris les sénateurs) dans le cadre de la [Politique du Sénat sur la santé et la sécurité au travail](#) et conformément à la partie II du CCT. Le comité CIBA a fixé la date limite du 30 novembre 2022 pour que la formation soit suivie dans l'ensemble du Sénat et a demandé aux RH de soumettre un rapport de non-conformité détaillé immédiatement après cette date.

La formation a été [lancée](#) le 15 septembre 2022; au 31 décembre 2022, 79 % de l'effectif du Sénat l'avait suivie. Les RH continueront d'encourager les sénateurs et les employés du Sénat à suivre cette formation obligatoire afin d'assurer la conformité du Sénat à la partie II du CCT. Quant aux nouveaux employés, ils doivent la suivre dans le cadre de leurs activités d'intégration, et ce, dans les trois mois suivant leur embauche.

Formation sur la santé, la sécurité et le bien-être

La participation aux formations sur la santé, la sécurité et le bien-être n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, comme le montre la figure 6. En 2022, les employés ont suivi 962 cours, dont la formation obligatoire en santé et sécurité et des webinaires sur la santé mentale et le bien-être (voir la figure 3).

Figure 6 : Nombre de cours sur la santé, la sécurité et le bien-être suivis par les employés du Sénat – Tendance sur cinq ans



Formations suivies :

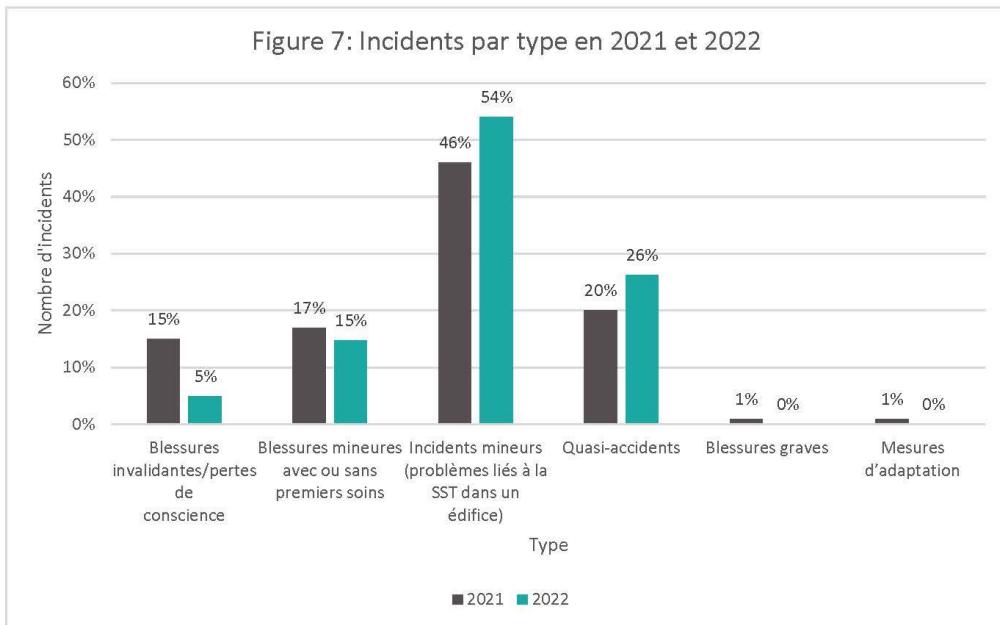
- Ergonomie des bureaux
- Enquêtes sur les accidents
- Conduite sécuritaire : Faire marche arrière
- Sensibilisation aux pandémies
- Risques électriques
- Utilisation sécuritaire des échelles
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Formation des membres du CSST
- Santé et sécurité psychologiques
- Lock-out
- Manutention manuelle du matériel
- Travail en hauteur
- Transport de matières dangereuses
- Équipement de protection individuelle
- Le *Code canadien du travail*, partie II : un aperçu

Programme d'enquêtes et de rapports sur les situations comportant des risques

Statistiques sur les incidents

La section qui suit présente de l'information détaillée sur les incidents survenus au Sénat en 2022¹.

Analyse



La figure 7 illustre les incidents par type de 2021 à 2022.

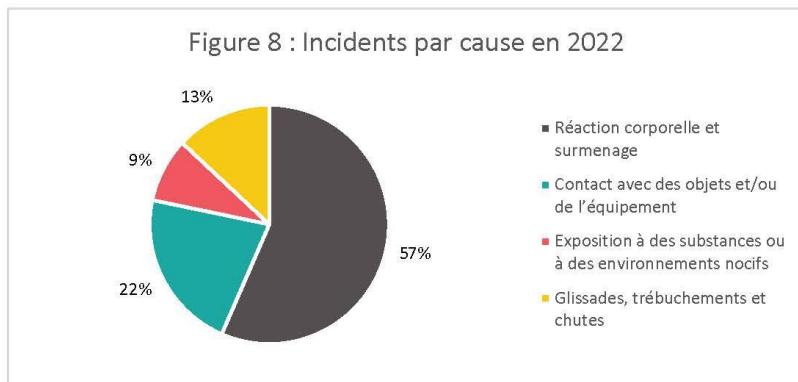
- Le nombre d'incidents signalés en 2022 (59) a diminué par rapport à 2021 (87).
- 100 % des incidents ont fait l'objet d'une enquête et d'un examen, et des mesures correctives à court ou à long terme ont été prises dans chaque cas.
- 79 % des incidents étaient soit des « incidents mineurs (problèmes liés à la SST dans un édifice) » soit des « quasi-accidents » – 54 % et 26 % respectivement :
 - 55 % des « incidents mineurs (problèmes liés à la SST dans un édifice) » étaient des problèmes d'eau dans l'édifice de l'Est, l'édifice Wellington et l'édifice du Sénat du Canada;
 - 78 % des « quasi-accidents » appartenaient à la catégorie « réaction

¹ Le Sénat a pris des mesures correctives après avoir collaboré à l'enquête sur un incident survenu le 20 octobre 2022 impliquant un interprète de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Toutefois, le Sénat ne compile pas de statistiques sur les incidents impliquant des employés autres que les siens, des fournisseurs externes, des visiteurs ou toutes autres personnes ayant accès aux lieux de travail.

corporelle et surmenage ».

- 21 % des incidents ont entraîné une blessure chez un employé :
 - 5 % des cas étaient des « blessures invalidantes » (trois au total, dont deux imputables au travail selon la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [CSPAAT]);
 - 33 % des blessures mineures appartenaient à la catégorie « réaction corporelle et surmenage », 33 % à celle des « contacts avec des objets et/ou de l'équipement » et 33 % à celle des « glissades, trébuchements et chutes ».

Tout comme les années précédentes, la principale cause des incidents survenus en 2022 était une réaction corporelle ou un surmenage. Cette catégorie comprend les incidents liés à l'ergonomie et les blessures liées au fait de soulever, de pousser ou de tirer un objet (voir la figure 8).



Coût opérationnel des blessures

En 2022, trois blessures invalidantes sont survenues, dont une attribuable à un contact avec des objets et une autre causée par une réaction corporelle ou un surmenage. La CSPAAT a déterminé que ces deux blessures étaient liées au travail, mais que la troisième relevait d'un problème médical personnel non lié au travail.

Les deux demandes d'indemnisation auprès de la CSPAAT ont entraîné une perte totale de **101 jours de travail**. La figure 9 ci-dessous illustre le rapport entre le nombre de jours perdus et le nombre de nouveaux cas occasionnant une perte de temps.

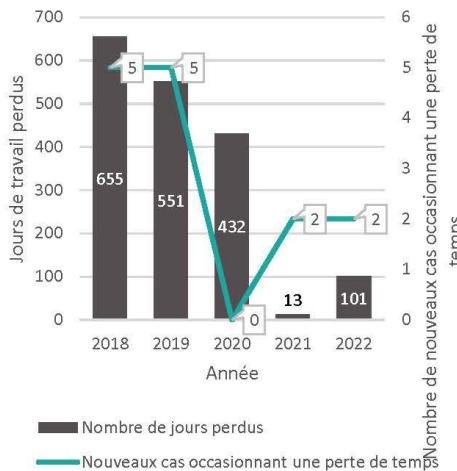
Les prestations en cas d'accident de travail (indemnisation des travailleurs) qui sont accordées aux employés qui se blessent dans l'exercice de leurs fonctions peuvent comprendre :

- une indemnisation pour la perte de revenus (si l'employé blessé n'a pas droit à un congé pour accident de travail);
- les services médicaux, hospitaliers et connexes, et les services de réadaptation;
- une pension, si la blessure entraîne une invalidité permanente, ou une pension pour les personnes à charge, si l'employé est mortellement blessé dans l'exercice de son emploi.

En 2022, les blessures invalidantes ont coûté 59 002 \$ au Sénat, comparativement à 46 549 \$ en 2021. En 2020, les réclamations à la CSPAAT lui avaient coûté 91 156 \$, en partie en raison de deux demandes d'indemnisation de longue durée datant de 2014.



Figure 9 : Jours de travail perdus pour cause d'accident de travail



CONCLUSION

Évaluation du programme de santé et sécurité

L'amélioration continue des résultats en santé et sécurité dans l'ensemble de l'organisation est l'un des principes clés de tout programme de santé et sécurité. Le programme demeure axé sur la prévention des blessures et des maladies en milieu de travail. Le plan stratégique de SSMET pour 2023 comprend les objectifs suivants :

Objectif 1 – Établir et gérer des programmes de santé et sécurité au travail (SST) fondés sur les principes de détermination, d'évaluation et de contrôle des risques. En plus de satisfaire aux exigences de conformité, s'efforcer d'adopter des pratiques exemplaires en matière de prévention des incidents en milieu de travail.

- Mettre en œuvre un **programme de prévention des risques** pour prévenir les blessures et les maladies liées au travail par la détermination et l'évaluation des risques, l'adoption de mesures préventives et la sensibilisation des employés.
- Travailler avec les partenaires internes pour harmoniser les **programmes** et les **formations** en SST, notamment en effectuant un examen de la formation, en évaluant les systèmes de prestation, en déterminant les compétences ainsi que les besoins et résultats quantitatifs et qualitatifs, et en apportant ensuite des améliorations.

Objectif 2 – Promouvoir et maintenir un système de gestion de la santé, de la sécurité et du bien-être qui englobe la responsabilité, la gestion des risques et la conformité aux lois.

- Déterminer des stratégies pour communiquer efficacement les responsabilités en matière de SST lors de l'**intégration** des sénateurs et des employés.
- Continuer de **conseiller la haute direction** et de favoriser un leadership efficace en ce qui concerne les fonctions de sécurité et de gestion des risques.
- Revoir les outils et ressources servant à l'évaluation des risques, et en développer de nouveaux.

Objectif 3 – Rehausser la santé et le bien-être psychologiques au sein de l'organisation et en faire des priorités.

- Donner à tous les employés des conditions propices à une bonne santé.
- Renforcer les capacités de leadership en matière de bien-être à tous les échelons de l'organisation.
- Améliorer et évaluer continuellement la culture du bien-être au Sénat et, en fonction des résultats, revoir et renouveler les outils et ressources de bien-être, ou en créer de nouveaux.

Objectif 4 – Fournir une expertise en SST et, en tant que ressource, agir en temps utile et de manière professionnelle, fiable et courtoise tout en perpétuant les valeurs fondamentales de collaboration, de respect et de confiance, dans une culture axée sur le service.

- Soutenir les gestionnaires et les employés dans la transition vers le lieu de travail.

ANNEXE A : DÉFINITIONS

Phases de la pandémie

Terme	Définition
Crise	<ul style="list-style-type: none"> Le télétravail est obligatoire à moins que la présence sur le lieu de travail soit jugée essentielle. Les taux d'infection continuent d'augmenter à l'échelle nationale ou locale.
Endurance	<ul style="list-style-type: none"> Le télétravail doit encore être privilégié, mais certaines personnes peuvent travailler sur place si nécessaire. Les taux d'infection diminuent de façon constante malgré des éclosions sporadiques.
Reprise	<ul style="list-style-type: none"> Les sénateurs et les employés sont en mesure de retourner dans les lieux de travail de façon sécuritaire et sans restriction. La maladie est maîtrisée et ne représente plus un risque important pour la santé publique et la sécurité.

Types d'incident

Terme	Définition
Blessures invalidantes/pertes de conscience	Requiert des soins médicaux professionnels ou empêche l'employé de travailler; peut nécessiter une modification des tâches (demande d'indemnisation à la CSPAAT).
Blessure grave	Blessure qui met la vie de la personne en danger; entraîne la perte de conscience; provoque une hémorragie importante; cause la fracture d'une jambe ou d'un bras, mais non d'un doigt ou d'un orteil; entraîne l'amputation d'une jambe, d'un bras, d'une main ou d'un pied, mais non d'un doigt ou d'un orteil; consiste en des brûlures sur une grande partie du corps; entraîne une perte de vision d'un œil; ou entraîne d'autres pertes importantes qui exigent des soins médicaux immédiats à l'hôpital ou administrés par un praticien qualifié.
Blessure mineure avec ou sans premiers soins	Exige des premiers soins, mais n'entraîne aucune perte de temps au-delà de la journée où survient la blessure.
Quasi-accident	Les biens n'ont pas été endommagés, personne n'a été blessé, mais une légère différence de temps ou de position aurait facilement pu entraîner des dommages ou des blessures.
• Incident mineur (problème lié à la SST dans un édifice)	Dommage à un bien du Sénat ou perte de matériel appartenant au Sénat.